

**REFERENTIEL DIPLÔME BTS MECP RNCP20693**

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences associées	Critères d'évaluation	Matières associées	Nbre ects
<p align="center">CC1 : Prestation et Services</p>	<p>CC1.1. Concevoir et mettre en oeuvre des prestations (soins et techniques) performantes et innovantes CC1.2. Adapter sa pratique, son expertise en tenant compte de l'évolution des savoirs, des techniques et des contextes CC1.3. Concevoir des conseils experts dans un objectif de vente</p>	<p>1/Epreuve E1 Langue vivante étrangère (coef 2) Evaluation ponctuelle Compréhension de l'oral : 30 minutes sans préparation Expression orale en continu et en interaction :30minutes préparation et 15 minutes de passage présenté par le candidat à la fin de la deuxième année.</p>	<p>Conception et mise en œuvre de techniques esthétiques Environnement esthétique Physique appliquée Chimie appliquée Le produit cosmétique Biologie appliquée</p>	<p align="center">120ECTS</p>
<p align="center">CC2 : Communication professionnelle</p>	<p>CC2.1. Rechercher, collecter et exploiter des ressources relatives à la profession en vue d'une communication stratégique CC2.2. Établir une relation professionnelle auprès de différents interlocuteurs (clients, professionnels, partenaires...)</p>	<p>2/Epreuve E2 Environnement professionnel (coef3) Evaluation ponctuelle écrite en fin de deuxième année durée 3H00 3/Epreuve E3 Environnement scientifique et technologique (coef4) Evaluation ponctuelle écrite en fin de deuxième année durée 3H00</p>	<p>Méthodes et moyens de communication commerciale  Langue vivante 1  Langue vivante 2</p>	
<p align="center">CC3 : Environnement professionnel</p>	<p>CC3.1. Gérer l'environnement de travail CC3.2. Assurer la qualité (produits, prestations, services) CC3.3. S'inscrire dans les enjeux de la profession, dans un cadre local et international</p>	<p>4/ Epreuve E41 Techniques professionnelles (coef3) Evaluation ponctuelle pratique en fin de deuxième année Durée 3H00</p>	<p>Culture économique, juridique et managériale Environnement de travail</p>	

<p>CS 1 : <b>Management</b></p>	<p>CS1.1. Gérer l'entreprise CS1.2. Élaborer des projets entrepreneuriaux (création, reprise, gestion et développement d'entreprise) CS1.3. Assurer le développement de l'entreprise</p>	<p>5/ Epreuve E42 Mise en œuvre opérationnelle (coef3) Evaluation ponctuelle pratique en fin de deuxième année Durée 3H00 6/ Epreuve E5 Conseil et expertise scientifiques et technologiques (coef4) Evaluation ponctuelle écrite en fin de deuxième année Durée 4H00 7/ Epreuve E6 Soutenance du projet (coef5) Evaluation ponctuelle orale en fin de deuxième année Durée 40 minutes</p>	<p>Conception et mise en œuvre de techniques esthétiques Management des équipes Management de l'entité commerciale Cadre scientifique et technologique Mise en valeur de produits et de services et communication publicitaire Langue vivante 1 Actions professionnelles Travaux pratiques pluridimensionnels</p>	
<p><b>milieu professionnel</b></p>	<p>Alternance sous contrat d'apprentissage en entreprise</p>	<p>Condition de validation pour l'obtention du diplôme</p>		

En référence au décret n° 2016-1037 du 28 juillet 2016 modifiant le code de l'éducation et relatif à la reconnaissance de l'acquisition des blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du brevet de technicien supérieur dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience, il est établi que :

Le référentiel de certification du BTS est organisé en unités constituées d'un ensemble, cohérent au regard de la finalité du diplôme, de capacités, savoir-faire, compétences et savoirs. Une unité correspond à un bloc de compétences mentionné au 1° du II de l'article L. 6323-6 du code du travail.

Quelle que soit la forme d'examen choisie, globale ou progressive, les candidats préparant le brevet de technicien supérieur dans le cadre de la formation professionnelle continue ou dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience reçoivent, pour les unités du diplôme préparé qui ont fait l'objet, au titre de la session en cours ou dans les cinq années précédentes, d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, y

compris si elles ont été obtenues par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage, une attestation délivrée par le recteur reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme.

Au-delà de la durée de cinq ans pendant laquelle ils peuvent demander à conserver les notes obtenues, les candidats titulaires de l'attestation peuvent être dispensés à leur demande de l'obtention des unités constitutives du brevet de technicien supérieur correspondantes, sous réserve du maintien de ces unités dans le règlement d'examen de la spécialité du diplôme. En cas de modification de celle-ci, il est tenu compte d'un tableau de correspondance entre anciennes et nouvelles unités dans le référentiel diplôme.

**Le diplôme BTS MECP option A management est délivré lorsque tous les blocs de compétences sont validés totalement par la maison des examens.**

**Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.**